

## **LIEN QUÉBEC-LÉVIS**

### **Le CRECA reçoit positivement la nouvelle orientation du gouvernement du Québec**

Lévis, 20 avril 2023 – Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) reçoit positivement l'intention du gouvernement du Québec de réserver l'utilisation du nouveau tunnel entre Québec et Lévis exclusivement au transport collectif.

Dans un [avis préliminaire](#) portant sur le projet initial, publié en février 2022, le CRECA affirmait qu'il ne s'opposait pas à une connexion interrives additionnelle entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis et que tout projet, notamment un d'une telle envergure, devrait être conçu de façon à contribuer à l'atteinte des objectifs de lutte aux changements climatiques et de mobilité durable du Québec.

« Le transport de personnes étant responsable de 36 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec, le CRECA salue la décision de dédier cette nouvelle infrastructure uniquement au transport collectif », affirme Josée Breton, directrice générale du CRECA.

Une option de mobilité durable additionnelle entre les deux rives permettrait de bonifier l'offre des services de transport collectif pour les citoyens de Chaudière-Appalaches. Cette amélioration semble s'imposer. À titre d'exemple, à population égale, il y a 70 % plus de départs par jour offerts par le réseau de transports de la Capitale (RTC) que par la Société de transport de Lévis (STLévis). D'ici à ce qu'un nouveau lien soit réalisé, le travail doit continuer afin d'améliorer les modes de déplacements durables sur la Rive-Sud et faciliter les déplacements actifs et collectifs des citoyens.

Cette nouvelle orientation annoncée par le gouvernement pourrait contribuer à l'atteinte de cibles de la politique de mobilité durable 2030 du gouvernement, dont une diminution de 20 % des déplacements effectués en auto-solo et une réduction de 37,5 % des émissions de GES dans le secteur des transports sous le niveau de 1990. La pertinence d'un nouveau lien en transport collectif doit toutefois être confirmée par des études et sa nature doit être définie par les besoins des citoyens. Une évaluation des impacts potentiels du projet sur l'étalement urbain et conséquemment, sur la biodiversité, devra aussi être réalisée afin de s'assurer que la solution proposée est la meilleure pour l'ensemble des aspects environnementaux et d'aménagement du territoire.

**Pour informations**

Julie Fortin

418 832-2722

julie.fortin@creca.qc.ca

**À propos du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches**

Depuis 1991, le CRECA est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise en environnement en Chaudière-Appalaches. Le CRECA fait partie du réseau national des conseils régionaux en environnement.

Pour en savoir en plus : [www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca)